

COMPTE RENDU N° 13 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROZE

Séance du 18 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur **Patrick LAGASSE, Maire.**

Présent : AUDIBERT Jacques. CALMET David. **Adjoints.**

POUX Christian. PRIETO BERCIER Sarah. TOSQUES Jean-Claude. TRENTAZ Serge. VEIGA DELMAS Sonia.

Absents excusés : BAYLE Annette. CAYRE André. ROUQUIÉ Claude.

Procuration :

Secrétaire de Séance : AUDIBERT Jacques.

I. DÉLIBÉRATIONS

VOTE COMPTE DE GESTION – COMMUNE 2021

II.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif. Après s'être fait présenter le Budget unique de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les mandats de paiement ordonnancés et qui a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuvent le Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF – COMMUNE 2021

Les membres du Conseil Municipal examinent le Compte Administratif 2020 de la commune qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement

Dépenses :	58 508.95
Recettes :	70 047.23
Excédent de clôture :	11 538.28

Section d'Investissement

Dépenses :	8 841.11
Recettes :	8 794.23
Déficit de clôture :	46.88
Restes à Réaliser :	Néant
Besoin de financement :	46.88

Hors de la présence de M. le Maire, Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2021 de la commune de BROZE

AFFECTATION DU RÉSULTAT – COMPTE ADMINISTRATIF – COMMUNE 2021

Les membres du Conseil Municipal examinent le Compte Administratif 2021 de la commune qui s'établit ainsi :

Section d'investissement

Résultat cumulé au 31/12/2020 :	13 273.73
Résultat de l'exercice 2021 :	- 46.88
Excédent de financement cumulé au 31/12/2021 :	13 226.85

Ce résultat d'investissement sera repris au budget unique 2022 à la ligne 001 recettes.

Restes à réaliser

Dépenses :	NÉANT
Recettes :	NÉANT
Besoin de financement :	NÉANT

Section de Fonctionnement

Résultat cumulé au 31/12/2020	
002 – Recettes :	18 451.87
Résultat de l'exercice 2021 :	11 538.28
Excédent de financement cumulé au 31/12/2021 :	29 990.15

Sur proposition du Maire et conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'affectation suivante :

Couverture du besoin de financement pour l'investissement	
Réalisé en 2021 :	NÉANT
Affectation du compte 1068 – budget 2022 :	9 990.15
Report à nouveau pour budget 2022 – ligne 002 Recettes :	20 000.00

II. QUESTIONS DIVERSES

- **Elections** : il est établi le tour de garde pour la tenue du bureau de vote lors des prochaines élections.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 23 Heures 15.

Affiché le 25 -03- 2022
